

**Amundi**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre**

**Assemblée générale mixte du 27 mai 2025 - Résolution n°28**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de €2.510.460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**Forvis Mazars S.A.**  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense cedex  
SA au capital de 8 320 000 euros  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

### **Assemblée générale mixte du 27 mai 2025 - Résolution n°28**

A l'assemblée générale de la société AMUNDI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires que votre conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce et les mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées, et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II et L. 22-10-59 dudit code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2% du capital de la société au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de 50% du capital social existant à la date de la présente assemblée générale prévu au paragraphe 2 de la 21<sup>ème</sup> résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation.

Le nombre total d'actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation aux dirigeants mandataires sociaux de votre société, au titre de leurs fonctions, ne pourra représenter plus de 0,1 % du capital social au jour de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous précise que l'attribution définitive desdites actions attribuées au profit des membres du personnel salarié du groupe ou mandataires sociaux de votre société sera notamment soumise en totalité à l'atteinte de conditions de performance fixées par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois, à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 16 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:  
 Agnès HUSSHERR  
3A2F5EC31557428...  
Agnès Hussherr

Signé par :  
 Jean Latorzeff  
6F97355C77784DF...  
Jean Latorzeff

Signed by:  
 Jean-Baptiste MEUGNIOT  
690CD114FDE8470...  
Jean-Baptiste Meugniot